



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20250
31 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant les lettres du 14 avril (S/19834) et du 22 avril 1988 (S/19835) que le Secrétaire général a adressées au Président du Conseil de sécurité à propos des accords signés à Genève le 14 avril pour le règlement de la situation concernant l'Afghanistan,

Rappelant aussi la lettre du 25 avril 1988 (S/19836) que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire général,

1. Confirme qu'il souscrit aux mesures envisagées dans les lettres du Secrétaire général des 14 et 22 avril 1988, en particulier à l'affectation temporaire en Afghanistan et au Pakistan d'officiers détachés d'opérations existantes des Nations Unies pour participer à la mission de bons offices;
2. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité au courant de l'évolution de la situation, conformément aux accords de Genève.
